

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MOÏSE

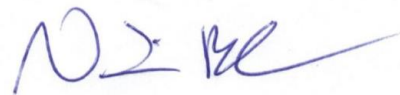
AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-02

Est par les présentes donné, par la soussignée que :

lors de la séance qui sera tenue le 6 juin 2022, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse procèdera à l'adoption du règlement numéro 2022-02 qui remplace la Politique de gestion contractuelle, adoptée le 16 décembre 2010, prévoit des mesures à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000\$ et de moins de 100 000\$ et répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics.

Donné à Saint-Moïse, ce 12 mai 2022



Nadine Beaulieu, DG/sec-trés